

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°077 /OLUCOME/09/2016 PORTANT SUR LA COLLECTE DES FRAIS EFFECTUEE PAR LE PARTI AU POUVOIR CNDD-FDD AUPRES DE SES PARTISANS**

**« Au lieu de prendre toutes les stratégies pour s'enrichir et enrichir le parti, les dirigeants du CNDD- FDD devrait plutôt prendre toutes les stratégies pour enrichir les burundais et le Burundi ».**

1. Après que l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) ait dénoncé la semaine passée la collecte illégale des frais dénommés « frais de sécurité » allant de 500 à 1000 Francs burundais par ménage et menée par les jeunes dont certains qualifient d'Imbonerakure dans les zones de Kinama, Buterere et Kamenge de la commune Ntahangwa de la Mairie de Bujumbura, l'Observatoire vient d'être informé d'une autre forme de collecte des frais où les collecteurs de ces frais membres du parti au pouvoir les font payer par force aux adeptes de ce parti et aux autres citoyens burundais non membres et ces derniers s'en acquittent involontairement par la peur de n'être pas mal vus.
2. Selon les informations à la disposition de l'Observatoire, chaque adepte de ce parti ou autre citoyen burundais est contraint de payer un montant allant de 500 à 1000 Francs burundais alors que ce pauvre citoyen, il lui est difficile voire impossible d'avoir ce montant au bout de 6 mois et cela dans tout le pays. Or, la crise socio- politico- économique et sécuritaire qui secoue le Burundi depuis avril 2015 a fait que la pauvreté s'accroît à tel enseigne qu'il existe certains ménages qui mangent une fois les deux jours. De plus, les besoins fondamentaux de l'homme (se nourrir, se faire soigner, se loger et s'habiller) ne sont plus garantis au Burundi. Ce qui amène l'Observatoire à s'inscrire en faux contre cette pratique illégale du parti CNDD-FDD qui ne privilégie pas le respect du droit à une vie décente de la population en les faisant payer ces frais, qu'ils soient du parti au pouvoir ou non car les citoyens sont actuellement dans le besoin d'autant plus que ces frais sont supplémentaires aux cotisations réglementaires que chaque membre du parti CNDD-FDD s'acquitte périodiquement.



3. Depuis son accession au pouvoir, le parti CNDD-FDD a initié et réalisé certaines pratiques de collecte illégale de fonds qui sont devenues monnaie courante et qui ont sérieusement contribué à l'augmentation de la corruption au Burundi malgré les discours politiques alléchants de lutte contre la corruption lancés par différentes autorités dans certaines circonstances. En plus de ces frais évoqués ci-haut, ce parti faisait et fait collecter des fonds posés comme l'une des conditions de gain du marché public, d'obtention du travail, d'une mission de travail, ... Les quotas des fonds versés sur le compte communément dénommé « **WAMAZE IKI ?** » de ce parti varient du donateur à l'autre et sont entre 100 et 200 dollars américains pour une mission de travail effectuée à l'étranger, de 5 à 10% du montant du marché public gagné, le montant d'un ou deux premiers salaires pour un nouveau travail obtenu grâce à ce parti, ... Ce dit compte de ce parti était ouvert à l'Inter Bank à l'époque de son président Hussein Radjabu.
4. Ce comportement de ce parti a créé un environnement où pour gagner un marché public, être recruté à un service public, avoir une mission de travail, ... n'exige surtout pas les compétences, la qualité de biens et services, les résultats à obtenir, ... mais plutôt les fonds à verser au compte de ce parti. Tous ces fonds sont utilisés à l'épanouissement du parti et non au développement de tout le pays d'où l'Observatoire trouve qu'il est incompréhensible que ce parti fait payer ces fonds aux autres citoyens non partisans en utilisant la technique d'intimidation passant ainsi outre les lois en vigueur au Burundi.
5. Ce compte « **WAMAZE IKI ?** » a le même but que le compte « **Appuis aux bonnes initiatives** » géré directement par le cabinet du Président de la République en dehors de toutes les normes de gestion budgétaire. **Souvenez-vous, malgré que ce compte n'est pas un compte des recettes**, il est entre autres alimenté par les fonds en provenance des contrats réalisés dans le secteur minier. A titre d'exemple, **2 300 000** de dollars américains ont été versés sur ce compte par les sociétés Rainbow 400.000, AMMG 300.000, Flemish 1.200.000, Minergey 200.000, Sure stream 200.000 sans que les normes de gestion budgétaire soient respectées. Il était également alimenté par les frais des boissons de la BRARUDI à raison de 50 Fbu par une bouteille de boisson et ceux du sucre de la SOSUMO à hauteur de 50Fbu par 1 kg de sucre, don en carburant nigérian de plus de d'1 milliard de fbu .....L'OLUCOME a demandé à maintes reprises pour que ces pratiques illégales puissent être estompées mais en vain.

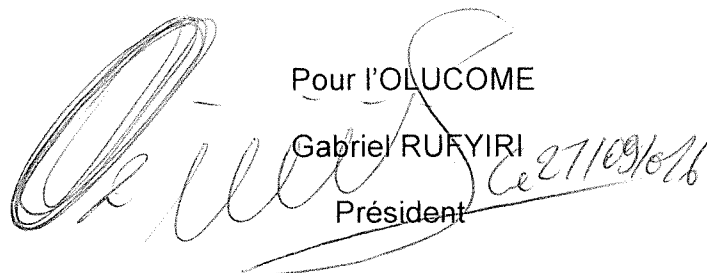


5. La situation étant tel que décrit ci-haut, l'OLUCOME demande au Gouvernement en place ce qui suit :

- D'arrêter cette collecte non réglementaire des frais auprès des adeptes du parti CNDD-FDD et autres citoyens;
- De fermer les deux comptes dénommés « Wamaze iki ? » et « Appuis aux Bonnes initiatives » d'autant plus que les montants de pots-de-vin et de détournement qui les alimentent devraient contribuer au développement du pays à travers les impôts et taxes ;
- De laisser le parti CNDD-FDD collecter uniquement les cotisations réglementaires.

**VIVE LE BURUNDI SANS LES DIRIGEANTS CORROMPUS CAR LA CORRUPTION EST UN CANCER POUR L'ETAT ET UNE PERTE POUR LA NATION.**

Fait à Bujumbura, le 27/09/2016

  
Pour l'OLUCOME  
Gabriel RUFYIRI  
Président